



Président :

Dr STACH Bruno
73 bis Avenue Saint Roch
59300 VALENCIENNES

☎ 03 27 32 53 90

@ bruno.stach@orange.fr

Secrétaire :

Dr ZANNETTI Christophe
20 Avenue Raoul Briquet,
62300 Lens

☎ 03 21 28 02 33

@zanetti.christophe@wanadoo.fr

Trésorier :

Dr CHAMPEL Frédéric
54 rue Duquesne
69606 LYON

☎ 04 78 94 24 74

@ frederichampel99@wanadoo.fr

Communiqué de presse
30 octobre 2020

Crise sanitaire COVID-19 : Assurer la continuité des soins en dépit du confinement

Répondre à la demande de soins en aigu, suivre au plus près les personnes malades chroniques respiratoires... les pneumologues libéraux continuent à prendre en charge les patients

Suite à l'allocution du président de la République Emmanuel Macron le 28 octobre, les mesures de confinement entrent en vigueur ce jour et seront maintenues jusqu'au 1^{er} décembre a minima.

Alors que la seconde vague de Covid-19 s'abat partout en France, rassurer le patient quant à notre maîtrise du risque sanitaire au sein de nos cabinets est essentiel. Les médecins libéraux suivent à la lettre les protocoles sanitaires officiels, concernant la désinfection, le port du masque FFP1 associé à la distanciation physique, le lavage des mains, l'usage du gel hydroalcoolique, l'aération des locaux au sein du cabinet médical lors d'une consultation, ainsi que le port d'un masque FFP2 lors de l'examen d'un patient non masqué. Précautions complémentaires, nous suivons de plus les propositions émanant de nos instances concernant les protocoles sanitaires lors de la réalisation des examens spécifiques en pneumologie dont les EFR et les examens du sommeil.

Nous avons tiré les leçons de la première vague de Covid-19 au printemps et nous alertons d'emblée sur le risque d'un abandon ou d'une discontinuité dans le suivi des patients malades chroniques en général et des insuffisants respiratoires en particulier. Malgré le confinement de la population, il nous faut poursuivre la surveillance des patients malades chroniques. Ceci de manière régulière, en leur offrant la possibilité d'une téléconsultation en visioconférence mais également téléphonique, en cas d'impossibilité pour les patients de se déplacer ou même lorsque le motif de la consultation n'exige pas qu'elle soit conduite en présentiel. D'autant qu'en contexte épidémique, l'usage de la téléconsultation en pratique libérale a montré lors de la première vague que cela limitait les recours aux centres 15 et aux services d'accueil des établissements de soins.



Président :

Dr STACH Bruno
73 bis Avenue Saint Roch
59300 VALENCIENNES

☎ 03 27 32 53 90

@bruno.stach@orange.fr

Secrétaire :

Dr ZANNETTI Christophe
20 Avenue Raoul Briquet,
62300 Lens

☎ 03 21 28 02 33

@zanetti.christophe@wanadoo.fr

Trésorier :

Dr CHAMPEL Frédéric
54 rue Duquesne
69606 LYON

☎ 04 78 94 24 74

@frederichampel99@wanadoo.fr

En tant que médecins libéraux, nous devons également répondre à la demande en cas de pathologies pulmonaires aiguës, afin de réduire au maximum le retard au diagnostic ; une perte de chance constatée suite à la première vague de l'épidémie, en partie liée aux mesures de confinement imposées et au renoncement des patients à consulter de peur de l'infection.

Nous attendons de la part de nos instances, dont les ARS, une communication claire et audible en direction des patients pour qu'ils ne renoncent pas aux soins, dans des situations aiguës comme chroniques.

Olivier Véran, le ministre des Solidarités et de la Santé a déclaré le 29 octobre : « *Nous faisons le choix de privilégier et de maintenir autant que possible la prise en charge pour les maladies chroniques...* » et d'ajouter : « *Nous pouvons compter sur une mobilisation de tous les instants de la médecine de ville, des pharmaciens, etc., tous ont une place à part dans le système de santé face à l'épidémie* ». Nous répondons présent, prêts à participer à l'action collective, en cabinet comme en clinique.

Enfin, notre discipline et notre domaine d'expertise nous placent en première ligne dans cette épidémie de Covid-19, à la fois dans la prise en charge des patients Covid+ ou suspectés d'être infectés par le SARS-CoV-2, en présentiel ou en téléconsultation (la primo consultation est maintenue dans ce cadre spécifique d'infection par le coronavirus) mais également dans le suivi à court, moyen et long terme des patients ayant été infectés, notamment du fait des séquelles respiratoires de plus en plus étayées dans la littérature.

Olivier Véran a laissé entrevoir que les aides financières accordées lors de la première vague de l'épidémie aux médecins libéraux entreraient de nouveau en vigueur. Une promesse que le SAR suit de près. Nous demandons le maintien du chiffre d'affaires pour les cabinets de pneumologie, ainsi qu'une exonération des charges sociales des médecins pneumologues.

Merci de votre attention.
Dr Bruno Stach